

## **Compte-Rendu**

### **Conseil municipal du 01 septembre 2016**

#### **Convention avec le centre de gestion en vue de constituer un groupement de commandes pour une plate-forme de dématérialisation des marchés publics**

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion.  
Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

#### **Tarifs droit d'entrée au Rocher pour la journée du patrimoine**

A l'occasion des journées du patrimoine, nos concitoyens sont invités à découvrir leur patrimoine local (17 et 18 septembre 2016). Afin de répondre à cet objectif, le conseil municipal a décidé d'appliquer un droit d'entrée de 2 € pour toute personne adulte et la gratuité pour les mineurs, étudiants et demandeurs d'emploi.

#### **Modification des horaires hebdomadaires de deux postes d'adjoint technique affectés à l'école**

Le conseil municipal a décidé de porter, à compter du 01/09/2016, de 26 heures 30 et de 27 heures à 27 heures 30 le temps hebdomadaire de travail des deux emplois d'adjoint technique affectés à l'école.

#### **Adhésion au programme WIFI 43 du Département**

Le Conseil Municipal a donné son accord pour bénéficier du dispositif départemental WIFI 43 proposé par le Conseil Départemental de la Haute-Loire.

#### **Avis sur le projet de transfert de compétences centre de loisirs à la Communauté d'Agglomération**

Une délibération du conseil communautaire du 06 avril 2016 a approuvé le transfert des crèches, micro-crèches et jardins d'enfants à l'EPCI à compter du 01/01/2017. De nombreux élus de la Communauté d'Agglomération ont également souhaité étudier un transfert des centres de loisirs. Le conseil municipal est favorable au transfert de compétence « Centres de loisirs » à la Communauté d'Agglomération.

#### **Adhésion à la Société Publique Locale du Velay**

Un aménagement du belvédère de la Plaine de Rome, sis sur les communes d'Aiguilhe, Chadrac, et Polignac, a été décidé de façon à en faciliter les cheminements piétons et la valorisation touristiques permettant de découvrir le paysage du grand Puy. Les membres du groupement peuvent choisir de signer les marchés de travaux à la hauteur de leurs besoins ou choisir que ces marchés soient signés et gérés par le coordonnateur. Dans cette hypothèse, une mission d'assistant à maître d'ouvrage pourrait être confiée à la SPL du Velay, les communes de Chadrac et d'Aiguilhe n'étant à ce jour pas au capital de la société. Dans l'hypothèse d'une adhésion de ces communes, un contrat de mandat pourrait lui être confié. Le conseil municipal a décidé que la commune d'Aiguilhe adhère à la SPL.

#### **Questions diverses**

-éclairage public : concernant l'extinction de l'éclairage public sur toute la commune, hors rocade, le conseil décide d'adopter les mêmes horaires que les communes limitrophes de Polignac et Chadrac et d'éteindre l'éclairage de minuit à 06 heures.

Prochain conseil : le 29 septembre 2016